

Sections Campus-UM2, IUFM et IUT

RESISTER AU TRAITEMENT BIBLIOMETRIQUE AUTOMATISE

Le SNESUP soutient sans réserve les actions visant à mettre en échec un **traitement bibliométrique** plus ou moins automatisé pour évaluer la recherche dans ses dimensions collectives et individuelles. L'exaspération devant le développement de telles pratiques, notamment par l'AERES, grandit à chaque vague d'évaluation : publiant/non publiant, facteur h...

L'ampleur des dispositifs de **démantèlement** du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, les atteintes aux libertés scientifiques, dépassent bien sûr cette seule question. Pour ne prendre qu'un exemple, la suppression de 900 emplois dans le budget 2009, bien masquée par une communication lénifiante d'une Ministre à l'auto-satisfaction affichée, va toucher nos établissements rapidement et infirme dans la pratique la priorité donnée à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La direction de l'UM2 va se trouver confrontée en 2009, lors de la campagne d'évaluation de notre contrat quadriennal, aux exigences de plus en plus normatives de l'AERES. Les anticipant, la cellule de pilotage qu'elle met en place cherche, d'une part à montrer l'insuffisance des critères avancés par l'AERES (comme par exemple l'utilisation de la seule base Web of Science) et d'autre part à avancer sa propre perception de ses unités de recherche et de ses formations. Malheureusement, la voie suivie emprunte sur certains points les mêmes pistes de l'évaluation quantitative. C'est ainsi que dans une enquête récente, il est demandé aux directeurs d'unités d'indiquer pour chaque enseignant-chercheur ou chercheur s'il est publiant ou non publiant. Par là-même, ce qui est demandé va au-delà des rapports des comités de visite qui n'indiquent que la proportion de non publiants dans un laboratoire, mais sans les nommer

. De plus, ranger une personne dans telle ou telle catégorie n'est pas aussi aisé ni automatique que cela, des éléments de pondération à débattre étant par exemple fournis par l'AERES elle-même. Enfin on peut craindre, à la suite de la sortie des rapports Schwartz et Hoffman,

prônant la modulation des services, l'usage que peut être fait d'une telle
stigmatisation individuelle

.

En conséquence, les sections SNESup de l'UM2 appellent les directeurs de laboratoire à ne pas remplir la case « publiant » dans l'enquête qui leur a été envoyée.